

« Tour de France de la parentalité » : la CNAPE dénonce un virage répressif

Dans un entretien à la Tribune Dimanche, le 10 décembre, la ministre des Solidarités et des Familles a fait plusieurs annonces relatives au « Tour de France de la parentalité ».

Ce tour de France commence par un tour de vis : « des travaux d'intérêt général pour les parents défaillants », « le paiement d'une contribution financière pour les parents d'enfants coupables de dégradations auprès d'une association de victimes » et « une amende pour les parents ne se présentant pas aux audiences qui concernent leurs enfants ». Ces annonces, dont l'opportunité aurait pu être examinée par la commission sur la parentalité lancée le même jour, jettent l'opprobre sur des familles vulnérables, à rebours d'une juste politique de soutien à la parentalité dont devrait hériter le portefeuille des Solidarités.

Ces annonces visent la « restauration » d'une autorité qui restera parfaitement incantatoire si elles se résument à faire peser sur les parents vulnérables une disqualification par défaut et un jugement des pouvoirs publics aveugle aux difficultés qu'ils traversent.

Si la fédération entend la volonté de la ministre de redonner aux parents la « place qui leur revient », de « faire avec eux » et de « s'appuyer sur eux », elle rappelle que, pour y parvenir, il sera plus efficace de s'appuyer sur les nombreux dispositifs déjà existants, visant le renforcement des capacités parentales, accompagnant les parents dans leur rôle de premier protecteur et de premier éducateur de leur enfant.

Protection maternelle et infantile, visites à domicile, intervention sociale et familiale, médiation familiale, accompagnement en économie sociale et familiale, ces dispositifs n'attendent qu'à être reconnus et renforcés, si possible sans en appeler au redressement des « parents défaillants ».

Ces services sont aujourd'hui largement déployés par les associations et mouvements de notre fédération, mais connaissent une importante crise d'attractivité et de reconnaissance. Ce sont ces services qu'il est urgent que le gouvernement réinvestisse, pour ériger une véritable politique de soutien à la parentalité, pilier d'une politique de prévention à la hauteur des enjeux que notre société traverse.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet
01 45 83 07 00
06 11 24 72 16
z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.